

Section 17 : compte-rendu de la session d'automne 2022

La Section 17 s'est réunie du 17 au 21 octobre 2022 pour traiter les points suivants.

Échanges avec Nicolas Arnaud et Martin Giard

La Section 17 a échangé avec Nicolas Arnaud, directeur de l'INSU, et Martin Giard, directeur-adjoint scientifique A&A.

Prospective organisationnelle de l'INSU

Nicolas Arnaud explique que dans le cadre d'un financement de la recherche organisé par programmation de l'État (France 2030, ANR), l'INSU doit se donner comme objectif d'aider à 1/ l'émergence de nouveaux projets portés par nos communautés, 2/ la stabilité à long terme de nos outils labellisés, 3/ l'organisation de la redistribution des finances au profit d'une communauté la plus large possible (sur 17 PEPR nationaux il y en a 6 rattachés à l'INSU – en plus des Equipex). Dans les 18 mois prochains, des ateliers seront organisés pour discuter de nos structures organisationnelles, au niveau national, en cohérence avec nos communautés territoriales et en prenant en compte la spécificité des sites. La Section 17 et le CNAP y participeront dès le début de 2023.

Il explique ensuite que la prospective INSU A&A se fera en étudiant les lignes scientifiques porteuses tout en évaluant les moyens à mobiliser dans le cadre de ressources finies. Notre communauté se doit d'intégrer les ressources au sens large, en considérant notamment le coût environnemental de nos infrastructures.

Concours CRCN et DR2 Section 17

Sous réserve de confirmation, l'INSU annonce **6 postes au concours CRCN et 6 postes au concours DR2** en Section 17 pour 2023. Comme les années précédentes, il n'y a pas de poste ouvert au concours DR2 "externe" en Section 17, mais une dizaine de postes DR2 "externes" banalisés sur l'ensemble des sections et commissions du CoNRS (voir ci-dessous).

Concours CRCN et DR2 CID 55

L'INSU a également annoncé que le CNRS allait ouvrir 5 postes CRCN et 5 postes DR2 au concours de la commission interdisciplinaire (CID) 55 - sciences et données. Elle encourage vivement les candidatures à la fois en lien avec les thématiques de la Section 17, et avec la recherche en sciences et données, à postuler à ce concours.

Concours "DR2 externe"

En 2022, le CNRS prévoit un concours "DR2 externe" analogue à ceux des années précédentes, qui s'inscrit dans le cadre du Contrat d'Objectifs et de Performance (COP) du CNRS¹. Le CNRS rappellera aux sections, responsables des jurys d'admissibilité, que les candidatures des personnes ayant déjà un poste permanent en France dans le milieu académique ne sont pas concernées. Il rappellera aussi que ces postes "DR2 externes" doivent être préparés avec l'unité d'affectation prévue, les tutelles de cette unité et la communauté scientifique concernée. **L'INSU**

¹ https://www.cnrs.fr/sites/default/files/news/2020-02/COP_V9_3101_web.pdf

et la Section 17 insistent sur le fait que l'intégration de la personne au sein de la communauté française doit être fortement préparée en amont afin de s'assurer que cette intégration soit rapidement effective en cas de recrutement.

Promotions :

Au moment de l'échange, les nombres exacts des promotions n'étaient pas encore connus.

- **CRHC** : Au-delà du mérite scientifique, le CNRS encourage la candidature à une promotion CRHC des personnes ayant atteint les deux derniers échelons (échelons 9 et 10) CRCN. La trajectoire d'amélioration du déroulement des carrières suivie par le CNRS dépasse les attentes de l'État. Le CNRS devrait à l'avenir réduire le nombre de CRHC au profit des passages DR2. La Section rappelle qu'un passage CRHC n'empêche pas un passage DR2 par la suite.

- **CRHC-HEB** : A la session d'automne, le Ministère n'ayant pas encore pris d'arrêté de contingentement, le nombre des promotions HEB au CNRS était parfaitement inconnu. La Section 17 a par conséquent fait le choix de ne pas communiquer son classement.

- **DRCE1** : **Le nombre de promotions pourrait doubler dès cette année (jusqu'à 4 promotions à la place de 2)**

- **DR1, DRCE2** : Aucun changement notable n'est à prévoir.

Chaires de Professeur Junior au CNRS :

Le contrat CPJ-CNRS proposé cette année pour la communauté A&A n'a pas permis un recrutement fructueux. Indépendamment de cette issue infructueuse, nous rappelons que la Section 17 n'avait pas souhaité participer à la commission de sélection de cette CPJ-CNRS.

Le nombre de CPJ-CNRS pourrait être multiplié par 5 à partir de 2025. Pour 2024 et 2025, des profils A&A (non-ciblés géographiquement car couvrant un grand nombre de laboratoires relevant de la Section 17) ont été remontés à la direction de l'INSU par la Section 17 et la Section Astronomie du CNAP, un processus qui n'avait pas pu être mis en place pour 2022.

Le décret relatif aux contrats de Chaire de Professeur Junior indique que la commission de sélection doit contenir entre 6 et 10 personnes dont un étranger. Plusieurs membres de la Section 17 y seraient invités mais jamais la Section 17 dans son ensemble.

Primes RIPEC C3 :

Certains membres de la Section 17 se sont chargés d'évaluer les dossiers de demande de prime RIPEC C3. Le nombre de ces primes devrait doubler par rapport au nombre de PEDR distribuées jusque-là par la Section 17. Cette augmentation est néanmoins bien en dessous du nombre demandé par les syndicats et cette année, 88 demandes ont été déposées. **La Section 17 rappelle que les RIPEC C3 ne sont pas assujetties à un engagement à enseigner et elle encourage la communauté à s'affranchir de toute autocensure afin que le maximum de nos collègues puissent en bénéficier dans les années à venir. La prochaine campagne RIPEC C3 devrait être ouverte, sous réserve de confirmation, début 2023.**

Concours 2023

Le calendrier **prévisionnel** des concours 2023 est le suivant :

- Instance d'équivalence et bureau de jury : 20 janvier 2023
- Jury d'admissibilité sur dossier (JAD) CRCN et DR2 : 27 février-3 mars 2023
- **Auditions CRCN : 17-21 avril 2023**
- Jury d'admissibilité CRCN : 26-27 avril 2023
- **Auditions DR2 : 24-25 avril 2023**
- Jury d'admissibilité DR2 : 28 avril 2023

Nouveautés à noter :

- mise en place d'un jury d'admissibilité sur dossier (JAD) pour les DR2.
- le nombre de personnes classées devra être au minimum d'une fois et demie le nombre de postes ouverts au concours, à savoir au minimum 9 personnes classées en CRCN et DR2 pour 6 postes dans chacun de ces concours.

Évaluations à mi-vague ou vague

L'évaluation à mi-vague lors de la session d'automne portait sur les unités de la vague A.

Évaluation des CR/DR	Nombre de dossiers	Avis			Remarques
		Favorable	Différé	Réservé, alerte	
Évaluation à mi-vague	75	75			
Ré-examen	1	1			

Examens divers

Le tableau ci-dessous récapitule les avis proposés (les régions grisées mentionnent le type d'avis qui ne peut pas être attribué, selon le type d'évaluation).

Éléments de carrières et demandes particulières	Nombre de dossiers	Avis			Remarques
		Très Favorable	Favorable	Pas d'avis	
Titularisation (fin de stage)	2		2		
Confirmation d'affectation CRCN	6		6		
Co-rattachement à la CID 50	1		1		
Confirmation d'affectation DR	5		5		
Changement d'affectation	1		1		
Éméritat (1 ^e demande)	1	1			
Écoles thématiques	6	5	0	1	

Structures de recherche	Nombre de dossiers	Avis			Remarques
		Favorable	Différé	Pas d'avis	
Changement de direction d'unité	2	2			
Expertise	1			1	Création d'une fédération de recherche

Examen des médailles

La communauté est sollicitée pour les médailles de bronze et d'argent du CNRS via un courrier aux présidentes et présidents de programme national et aux directrices et directeurs des unités relevant principalement de la Section 17.

Nous continuons à encourager les unités et les programmes à proposer une candidate et un candidat pour la médaille de bronze, et de même pour la médaille d'argent.

Nous insistons sur le fait que les propositions de médailles se doivent de respecter la signification de ces récompenses telles qu'elle est définie par le CNRS. La médaille de bronze va récompenser le travail de recherche de jeunes chercheuses et chercheurs ou enseignantes-chercheuses et enseignants-chercheurs depuis leur recrutement, en poste depuis assez longtemps pour être titulaires ; la médaille d'argent n'a pas vocation à récompenser une carrière qui s'achève. Un CV

détaillé peut être utile au bon positionnement d'une candidature dans sa carrière de chercheuse ou chercheur.

Deux propositions de médaille d'argent et une de bronze ont été soumises à l'INSU, sans classement.

Les médailles du CNRS se distinguent par leur caractère unique, qui implique une dimension d'exemplarité que le CNRS ne manque pas de mettre en avant lorsque sont célébrées les remises de médaille.

Examen des demandes de promotions

Nous continuons de demander à la communauté entière de permettre aux candidates potentielles de s'affranchir de toute autocensure, tant pour les promotions que pour les autres dossiers de candidatures.

	Total candidatures	Candidatures féminines		Candidatures classées
CRHC	20	4	20%	10
HEB CRHC	7	0	0%	5
DR1	24	5	21%	7
DRCE1	19	2	10,5%	4
DRCE2	4	1	25%	3